

M-ELEVAGE

Chez nous on dit Aime comme Mayenne. Et en Mayenne, on aime l'élevage et ceux qui le font, qui contribuent à la richesse, la beauté et le dynamisme de notre territoire.



Je suis Amandine BLANC j'élève à Fromentières 240 brebis sur 50 hectares environ principalement en herbe, prairie naturelle.



**Biosécurité en élevage bovin.
Plan de relance volet agricole.
Actualités.**

Les antibiotiques au tarissement.

Farago le Carré : L'écornage.

Eleveur : Amandine Blanc.

Gestion de la qualité de l'eau.

Le calendrier des formations GDS.



www.m-elevage.fr

GDS Mayenne
Rue Albert Einstein - Technopôle Changé

BP 86113 - 53061 LAVAL cedex 9

Tél. 02 43 53 53 54

M-ELEVAGE

Représentant légal : Jean-Claude BECHU
Rue Albert Einstein - Technopôle Changé
BP 86113 - 53061 LAVAL cedex 9
Tél. 02 43 53 53 54
Internet : gds53@reseaugds.com
Impression : Handirect

Directeur de publication : Philippe PILLONS
Responsable de la rédaction : Emma FALCO
Date du dépôt légal : Janvier 2021
Date de parution : 25 janvier 2021
N° ISSN : 26804883

MAYENNE

SOMMAIRE



Biosécurité en élevage bovin : allons-y !

Régulièrement, des épidémies animales débraient la chronique. On se souvient encore de la Fièvre Aphteuse en 2001, de la réurgence de foyers de tuberculose, des épisodes réguliers de grippe aviaire, dont le dernier se déroule en ce moment p.2



Plan de relance volet agricole



Le Premier ministre a présenté le jeudi 3 septembre le plan « France Relance », une feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays. 100 milliards d'euros sont consacrés à ce plan de relance, dont 1,2 milliard pour le volet agricole. p.4



Actualités

IAHP H5N8, IBR Toute l'actualité p.8



Les antibiotiques au tarissement

L'amélioration de la qualité du lait dans les élevages et la commercialisation des obturateurs internes de trayons permettent aujourd'hui d'envisager la technique de traitement sélectif au tarissement. p.8



Témoignage Farago le Carré : L'écornage

Dans le cadre du bien-être animal, la réglementation sur l'écornage des bovins a évolué pour imposer la gestion de la douleur. p.10



Témoignage éleveur : Amandine Blanc

Je suis Amandine BLANC j'éleve à Fromentières 240 brebis sur 50 hectares p.11



Gestion de la qualité de l'eau

« L'eau, sa disponibilité en quantité et en qualité sera la grande problématique dans les années à venir ». p.12



Le calendrier des formations GDS



C'est très simple, ouvrez l'application appareil photo de votre smartphone et visez le QR Code, si celui-ci vous propose d'ouvrir la page cliquez. Si rien ne se passe lorsque vous visez le QR code vous pourrez le lire via une application qu'il faut télécharger soit sur : Play Store, soit sur AppStore. Une fois cette application téléchargée, il vous suffit de vous positionner sur le qrcode et de flashez ce dernier et le tour est joué.

M-ELEVAGE

Toute l'actualité de l'élevage, dans votre salon avec notre site <https://www.m-elevage.fr/> Santé, bien-être des bovins, ovins, caprins, porcins, des pages dédiées à l'apiculture...

Contrôle de Performance

Cellules, TB, TP, Urée

PILOTEZ VOUS-MÊME VOTRE EXPLOITATION

02 43 53 53 54

guillaume.lecourt.gds53@reseaugds.com
<https://www.m-elevage.fr/>

Nouveau !
Diagnostic de gestation

Pour 3.90€ vérifiez facilement si votre animale est gestante

OFFICIEL
AUTONOME
LIBRE
COMPLET

PAROLE D'ÉLEVEUR



VOIR LA VIDÉO

Biosécurité en élevage bovin : allons-y !

Régulièrement, des épidémies animales débraient la chronique. On se souvient encore de la Fièvre Aphteuse en 2001, de la réurgence de foyers de tuberculose, des épisodes réguliers de grippe aviaire, dont le dernier se déroule en ce moment, de la récente menace de la peste porcine africaine.

Ces événements mettent en lumière l'absolue nécessité de protéger les élevages en appliquant des mesures de prévention et de protection. L'ensemble de ces mesures peut être regroupé sous le générique de BIOSECURITE.

Les mesures de biosécurité doivent permettre de limiter les risques d'introduction d'agents pathogènes dans l'élevage (biosécurité externe), d'éviter leur dissémination interne et leur sortie vers d'autres élevages, l'environnement et l'Homme (biosécurité interne).

Dans les ateliers bovins, les mouvements d'animaux, les nombreux intervenants peuvent véhiculer des agents pathogènes. Si, les contrôles d'achat permettent d'éviter l'introduction d'un certain nombre de maladies, les conditions d'accès des intervenants dans les élevages ne sont pas encore suffisamment contrôlées.

Une signalisation adaptée à l'entrée de l'élevage permet d'orienter les "visiteurs" vers un point d'accueil d'où l'accès aux bâtiments se fera sous condition, en respectant un protocole sanitaire (lavage, désinfection).

Au sein de la zone d'élevage, la mise en place d'un plan de circulation doit permettre d'éviter les croisements de circuits propre/sale (alimentation/effluents), le croisement des circuits internes avec celui des véhicules de livraison.

Dans les bâtiments, des règles d'hygiène strictes des locaux et du matériel facilitent la gestion du microbisme ambiant, protègent les animaux des infections et évitent la propagation de germes pathogènes.



EN SAVOIR PLUS

LA BIOSÉCURITÉ C'EST QUOI ?



MESURES DE BIOSÉCURITÉ



LA BIOSÉCURITÉ POUR FAIRE BARRIÈRE AUX MALADIES



BIOSÉCURITÉ : DÉRATISATION



Biosécurité en élevage bovin : allons-y !

Les élevages hors-sol appliquent naturellement les règles de biosécurité et les protocoles sanitaires stricts. C'est en ce sens que doivent s'orienter les élevages ouverts que sont les ateliers bovins en s'inspirant de certaines pratiques.

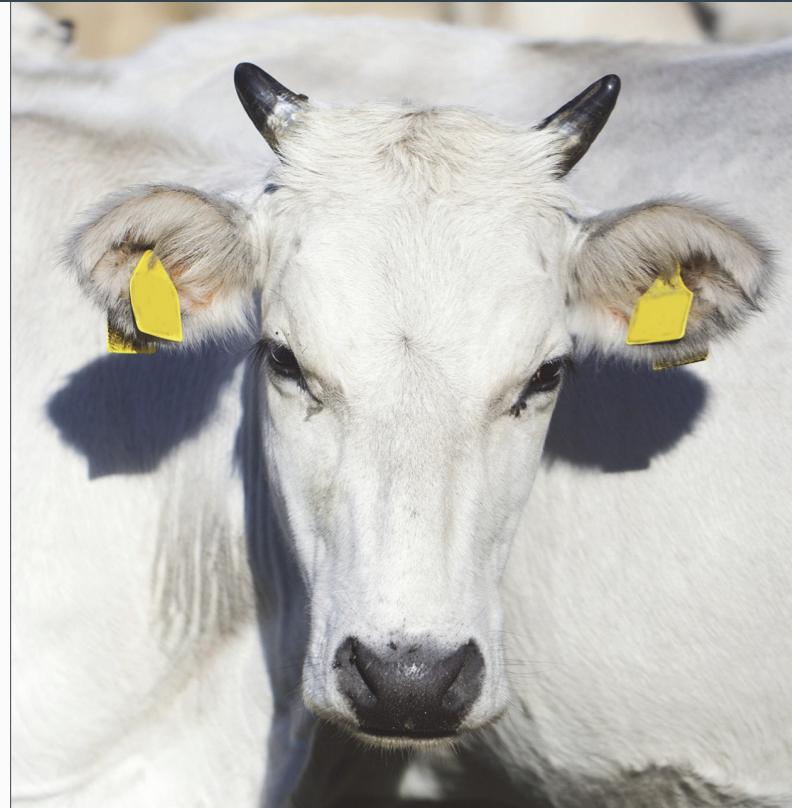
Un facteur décisif pour le succès de la biosécurité est son application par tous ceux qui travaillent ou interviennent dans l'exploitation.

La biosécurité est l'affaire de tous, de l'éleveur dans son quotidien aux intervenants qui circulent à pied ou avec leur véhicule dans la zone d'élevage.

Le chef d'exploitation doit définir les mesures et guider son personnel et les intervenants dans leur application. Dans un premier temps, il faut s'attendre à un certain scepticisme des uns ou des autres. Mais, les mentalités évoluent. Les crises sanitaires, et plus particulièrement celle qui frappe l'humanité actuellement favorisent la prise de conscience.

La biosécurité s'est imposée naturellement en élevage hors-sol. En élevage bovin, il y a des marges de progrès. Bien des éleveurs font de la biosécurité sans le savoir (dératisation, désinfection, clôtures, contrôle d'achat....). et tout prête à penser qu'avec un peu pédagogie et des formations adaptées, les pratiques et les comportements des uns et des autres évolueront pour atteindre le même niveau d'exigence qu'en élevage hors-sol. C'est en tout cas la résolution du GDS de la Mayenne pour 2021.

Pascal LE BEGUEC



GDS Mayenne vous propose une gamme de panneaux signalétiques personnalisables afin de définir le parcours biosécurité de votre exploitation.

MESURES DE BIOSECURITE

N'entrez pas sans permission



Appelez ce numéro



Le personnel autorisé doit :



Se laver les mains avec un désinfectant



Porter des vêtements propres qui n'ont pas été en contact avec d'autres animaux



Porter des bottes propres et désinfectées



Suivez le parcours fléché conformément aux instructions

Vous entrez dans un élevage qui applique des

MESURES DE BIOSECURITE



COMMANDEZ VOS PANNEAUX



Plan de relance volet agricole



La mesure « pacte biosécurité et bien-être animal » s'adresse aux exploitations agricoles et vise à accompagner les éleveurs, dans l'adaptation de leur exploitation, pour répondre aux enjeux sur le bien-être animal et la biosécurité, eu égard à la nécessité de prévenir les risques sanitaires dans le contexte actuel.

Pour qui ?

Le plan France Relance s'adresse à toutes les filières animales :

- Les exploitants agricoles qui exercent une activité agricole au sens de l'article L. 311-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime;
- Les groupements d'agriculteurs: structures collectives (dont les GIEE et les CUMA) dont 100% des parts sociales sont détenues par des exploitants agricoles ou composées exclusivement par des exploitants agricoles;
- Les lycées agricoles.

Conditions ?

- Être affilié à la Mutualité Sociale Agricole (MSA);
- Avoir son siège d'exploitation dans le périmètre du PDRR support de l'appel à projets;
- Être à jour de ses cotisations sociales et fiscales;
- Ne pas avoir fait l'objet d'un procès-verbal connu.
- En cas de manquement grave en matière d'hygiène, de pharmacie vétérinaire et de bien-être ou de traçabilité des animaux de la ou des filières(s) en lien direct avec le projet, le guichet unique service instructeur (GUSI) et/ou l'Autorité de Gestion peuvent décider du non-paiement de l'aide et/ou du versement des aides.

Mesure « pacte biosécurité et bien-être animal »

Dotation totale 100 M€ dont :

2 M€

Soutien à la formation des éleveurs à la biosécurité

98 M€

Soutien à l'investissement permettant de renforcer la prévention des maladies animales et d'assurer une amélioration des conditions d'élevage au regard du bien-être animal

Investissements éligibles Bien-être animal



Qualité de l'air, ventilation, ambiance lumineuse



Aménagements pour l'accès à l'extérieur et au pâturage...



Sols, litières et aire de couchage



Equipements permettant de limiter les risques de blessures des animaux et une manipulation limitant le stress.



Matériel éligible pour les bovins



Matériel éligible pour les ovins caprins

Plan de relance volet agricole



Critères de priorisation des projets au titre du Pacte biosécurité-Bien-être animal

La procédure de sélection s'appuie sur la grille de notation construite régionalement sur la base de critères de sélection validés en comité national de suivi du PDRR. L'application de ces critères donne lieu à l'attribution d'une note qui permet de classer les projets.

Critères de priorisation « Biosécurité »

L'objectif est d'inciter les éleveurs à faire un diagnostic de leur exploitation afin de présenter des investissements en cohérence avec les besoins et nécessités de leur élevage. Ainsi les éleveurs qui pourront fournir un audit de biosécurité seront priorisés.

Seront également prioritaires les élevages suivants:

- Elevages ouvrant un accès permanent à des espaces de plein air ou d'extérieur, ces élevages portant généralement les risques les plus forts en terme de biosécurité (notamment en bovin);
- Elevages ayant connu des foyers de maladies animales réglementées de type danger sanitaire de catégorie 1.

Enjeux sanitaires pouvant être pris en compte en tant que critère de priorisation

- Tuberculose bovine: projets portant sur des investissements de biosécurité pour les élevages de bovins situés dans la zone à risque de tuberculose définie par les arrêtés préfectoraux départementaux.
- Peste porcine africaine: mesures de biosécurité applicables dans les exploitations détenant des suidés.
- Influenza aviaire: mesures de biosécurité applicables dans les exploitations détenant des volailles.



En savoir plus :

Des questions :
02 43 53 53 54

Investissements éligibles Biosécurité



Aménagement d'aire de lavage-désinfection



Aménagement de l'entrée de la zone d'élevage avec pédiluve et lave botte et/ou prêt de cotte et bottes.



Aménagement de plateforme d'équarrissage



Matériel destiné à éviter les contacts directs et indirects avec la faune sauvage et d'autres bovins



Installation de doubles clôtures
Plantation de haies.
L'équipement de parcelles



Matériel destiné à éviter les intrusions dans les bâtiments et l'accès aux aliments



Matériel éligible pour les équins



Matériel éligible pour les porcins

Actualités

IBR et commerce extérieur, les règles changent

Loi de santé animale

21 avril 2021, entrée en vigueur de la LSA :

Point sur les échanges commerciaux en matière d'IBR

Grace à la reconnaissance de son programme de lutte contre l'IBR le 06 novembre dernier par la commission européenne, la France figure désormais dans l'annexe 1 des Etats Membres (pays à programme reconnu) ce qui lui permettra de continuer d'échanger des bovins avec les autres Etats membres, dont les conditions dépendent du statut de l'Etat Membre Acheteur.

Les conditions d'exportation :

Vers un Etat membre non reconnu en ● :
Aucune condition au regard de l'IBR

Vers un Etat membre figurant sur la carte en ● :

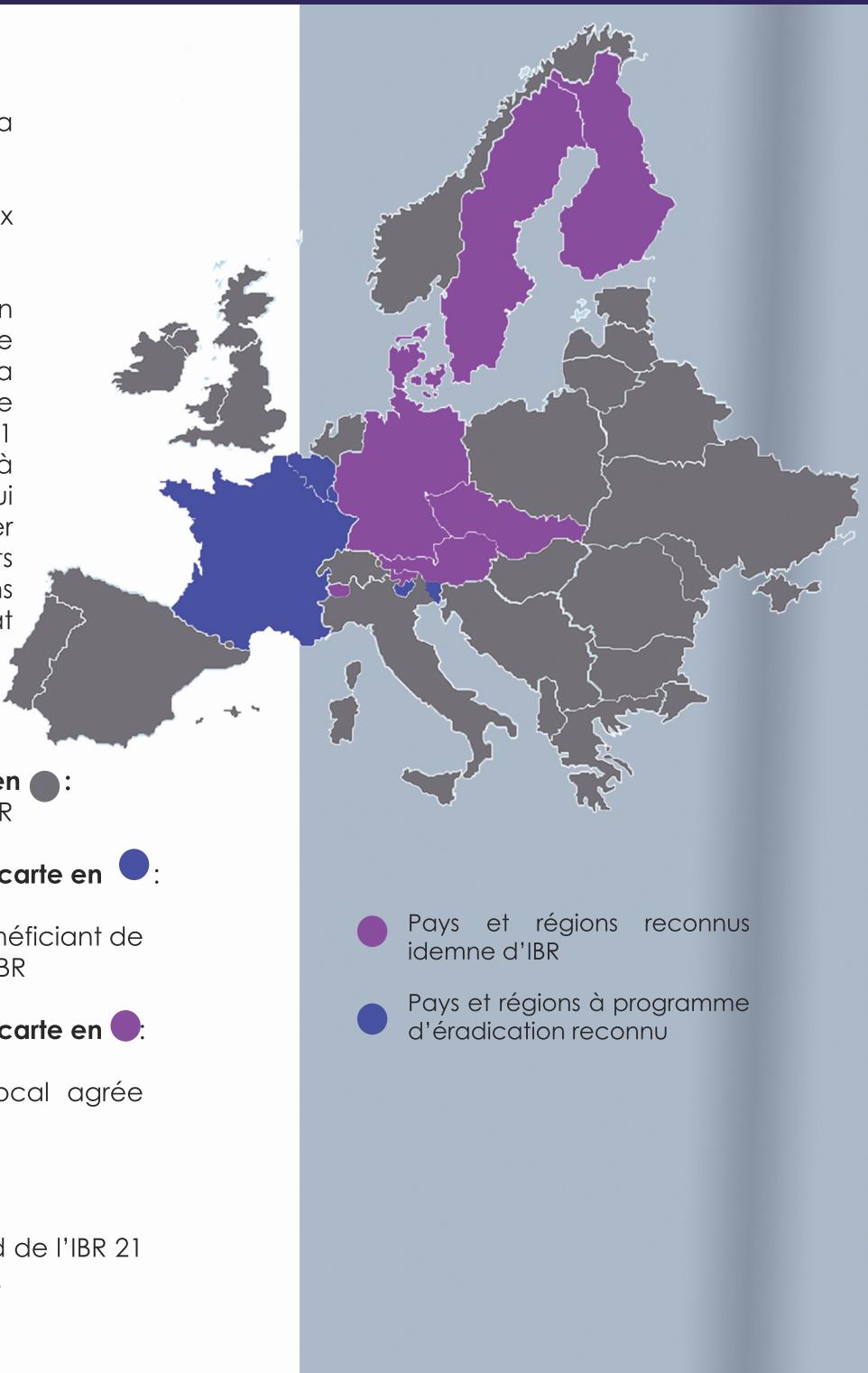
-bovins provenant d'un cheptel bénéficiant de l'appellation « cheptel indemne d'IBR

Vers un Etat membre figurant sur la carte en ● :

-Mise en quarantaine dans un local agréé pendant 30 jours.

-Animaux non vaccinés.

-Test sérologique négatifs au regard de l'IBR 21 jours après l'entrée en quarantaine.



La rhinotrachéite infectieuse bovine est une maladie virale du bétail provoquée par l'herpes virus bovin de type 1 (BHV-1). L'affection qui touche essentiellement les bovins, se traduit par une atteinte des voies respiratoires supérieures, mais peut éventuellement prendre la forme d'encéphalites (veaux), de conjonctivites, d'avortements et de métrites (des signes cliniques qui sont rares). L'IBR n'est pas transmissible à l'homme.



Actualités

POINT DE SITUATION SUR L'ÉPIZOOTIE D'IAHP H5N8

Influenza Aviaire Hautement Pathogène

L'influenza aviaire est une maladie animale infectieuse, virale, très contagieuse. Elle affecte les oiseaux chez lesquels elle peut provoquer, dans sa forme hautement pathogène, une maladie pouvant aboutir rapidement à la mort.

Ce virus est transmissible à toutes les espèces d'oiseaux, domestique ou sauvage mais la surveillance de l'avifaune se fait surtout sur les anatidés (oies, cygnes canards...)

La souche H5N8 qui circule actuellement en Europe ainsi que toutes les souches détectées depuis 2016 n'ont pas engendré de cas humain. La consommation de viande œuf et foie gras ne présente aucun risque.



La maladie peut être propagée entre élevages et basses-cours par l'intermédiaire :

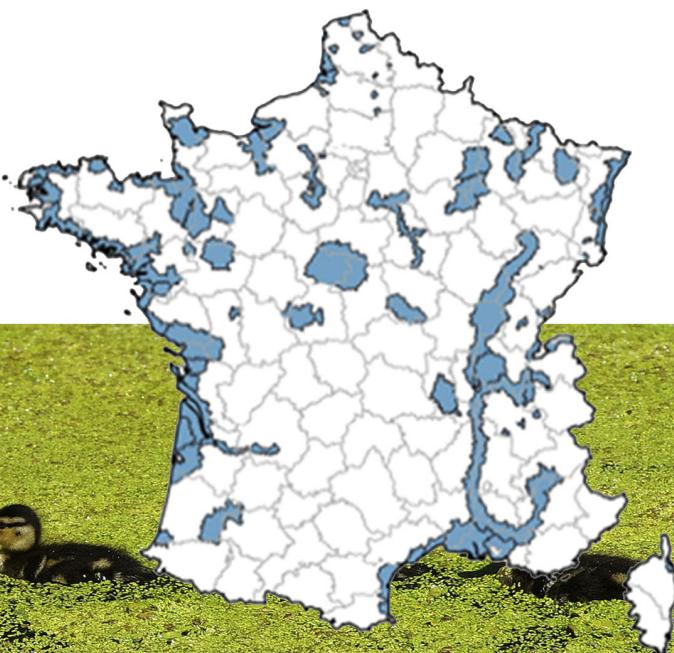
- de contacts entre oiseaux domestiques et sauvages ;
- des véhicules ;
- du matériel ;
- des personnes ;
- des fientes, du lisier ;
- des résidus d'élevage.

Les contacts directs ou indirects entre oiseaux domestiques et sauvages peuvent se produire en particulier le long des couloirs de migration des oiseaux sauvages. Le transport d'animaux est en cause également dans la diffusion de la maladie.

Niveau de risque :

Compte tenu de la circulation du virus en Europe de l'apparition des premiers cas sur le territoire national, la France a basculé en niveau de risque élevé le 24 novembre dernier.

Comme le montre la carte ci-dessous notre département est sur un «couloir» migratoire et présente de vaste zone à risque particulier (zone de repos des migrants).



Carte des zones écologiques à risque particulier en France métropolitaine



POUR SUIVRE L'EVOLUTION
DE LA SITUATION



Actualités

POINT DE SITUATION SUR L'ÉPIZOOTIE D'IAHP H5N8

Moyen de lutte :

Il n'existe pas de vaccin autorisé en Europe, la lutte repose essentiellement sur la mise en place de mesures de biosécurité afin de limiter au maximum le risque d'introduction ou de diffusion de la maladie. En cas d'apparition de foyer l'abattage total du foyer reste la seule mesure efficace à ce jour pour endiguer la maladie.

Pour en savoir plus sur les mesures à mettre en place. Dans les élevages non commerciaux



Pour en savoir plus sur les mesures à mettre en place. Dans les élevages commerciaux :

Au 11 janvier 2021, 180 foyers IAHP ont été recensés dans des élevages de volailles et chez des détenteurs d'animaux domestiques dont 170 dans le seul département des Landes et 6 nouveaux dans le Gers. La situation reste très évolutive dans ces départements mais semble maîtrisée dans les autres (Corse, Yvelines, Hautes-Pyrénées et Deux-Sèvres).

Des mesures de protection sanitaire sont prises à chaque fois pour prévenir toute diffusion du virus :

- abattage des animaux,
- désinfection des sites,
- interdiction des mouvements de volailles dans des zones de protection et de surveillance
- mesures de biosécurité renforcée dans les élevages et durant le transport des animaux.

Au regard de cette évolution rapide, ces mesures ont été complétées par des abattages préventifs, ciblés autour des foyers confirmés :

Zones réglementées liées aux cas sauvages/foyers IAHP détectés en France



Retrouver tous les documents dans notre dossier IAHP sur le Site M-Elevage

Les antibiotiques au tarissement ce n'est plus automatique !

L'amélioration de la qualité du lait dans les élevages et la commercialisation des obturateurs internes de trayons permettent aujourd'hui d'envisager la technique de traitement sélectif au tarissement. Elle consiste à réserver les antibiotiques aux vaches infectées. Cette méthode peut être accompagnée de l'utilisation d'un obturateur interne de trayon. L'objectif est de réduire l'utilisation des antibiotiques au tarissement. Cependant son succès dans les élevages demande un respect de quelques règles simples.

Un seuil Clé : 100 000 cellules au dernier contrôle

Différents travaux dans l'Ouest de la France ont montré que le seuil de 100 000 cellules/ml au dernier contrôle avant tarissement est celui qui sépare le mieux les mamelles des vaches saines, de celles infectées dans un ou plusieurs quartiers. Ces dernières doivent être traitées aux antibiotiques tout comme les vaches ayant eu des mammites cliniques dans les trois derniers mois de lactation.

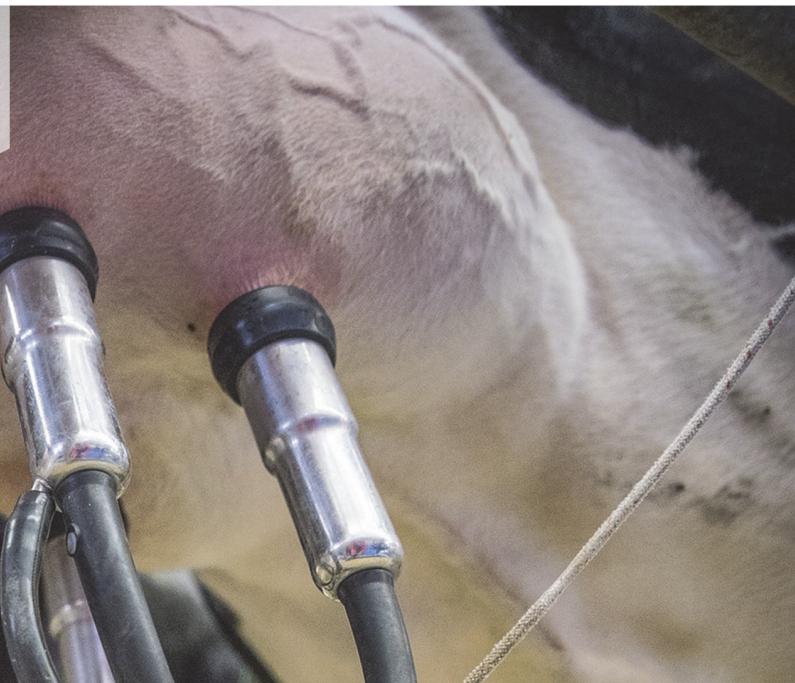


Mise en place de l'obturateur en fin de traite.

- Préparer le matériel (obturateurs, gants, désinfectant, seringues intra-mammaires, matériel d'identification).
- Nettoyer les trayons et traire complètement.
- Identifier doublement l'animal.
- Se laver les mains et mettre des gants.
- Commencer par désinfecter le trayon le plus loin. Si la lingette désinfectante est salie, reprenez en une autre.

Obturateur : un atout pour une protection longue durée

Les antibiotiques utilisés sur des mamelles de vaches saines au moment du tarissement les protègent seulement sur les 3 premières semaines de période sèche. Certains ont toutefois une durée d'action préventive plus longue et de spectre plus large (staphylocoques et streptocoques mais aussi bactéries gram négatives comme le colibacille). C'était la raison de leur utilisation sur toutes les vaches. Passé ce délai, leur concentration et donc leur efficacité diminue en fin de période sèche et autour du vêlage. Cette utilisation courante et préventive des antibiotiques est favorable à l'apparition d'antibiorésistance dont il faut se protéger.



- Pincer le tube de l'obturateur et pousser sur le piston afin de chasser la bulle d'air pour éviter qu'elle ne propulse le produit au moment de sa mise en place trop haut dans le trayon.
- Ouvrir le tube de l'obturateur.
- Pincer le haut du trayon pour être sûr que l'obturateur reste dans le canal du trayon.
- Infuser l'obturateur dans le canal du trayon.
- Opérer de la même manière pour les 3 autres trayons du plus loin au plus proche.
- Désinfecter les trayons sur toute leur hauteur, avec le produit de post-trempe ou de pulvérisation.

Les antibiotiques au tarissement ce n'est plus automatique !

En cas d'infection avérée, l'antibiotique est une solution adaptée, mais pour prévenir, l'obturateur peut suffire. Il assure une protection contre les nouvelles infections de sa mise en place jusqu'à la première traite. Un atout bien utile quand on sait que le risque est très élevé juste avant vêlage.

Attention toutefois au risque d'introduction de bactéries responsables de mammites graves, au moment de l'insertion de l'applicateur de l'antibiotique ou de l'obturateur dans le trayon. Il est important d'avoir une hygiène très stricte des injections (voir encadré).

Enfin, quelle que soit la protection mise en place au niveau du trayon, tous les efforts peuvent être réduits à néant dans un box de vêlage ou une aire paillée où les bactéries ont pu se développer.

Réussir les tarissements passent aussi par la limitation des stress alimentaires, (pas de diète, ni de transitions brutales) et par une surveillance notamment dans les premiers jours.

Groupe Qualité du lait CILOUEST
Marie Lyse LE GUENIC (CA Bretagne)
Philippe ROUSSEL (IDELE)



Hygiène de la traite / Qualité du lait



KENOPURE - Préparation des Trayons Pré Trempage Moussant

KENOPURE est un produit de préparation des trayons avant la traite agissant à plusieurs niveaux : il nettoie, diminue la flore bactérienne et adoucit la peau des trayons.

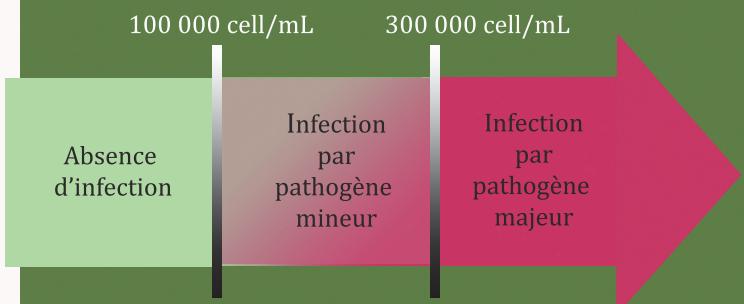


Lavette Pré-Imbibées Désinfectantes 1000 formats

prêtes à l'emploi pour le nettoyage et la décontamination des trayons avant la traite des bovins, ovins et caprins.

Définir une vache infectée, Comment ?

A partir du dernier résultat CCI avant le tarissement



Pourquoi ces seuils ? éviter les pénalités sur le lait de tank

Pour guérir toutes les vaches infectées par les pathogènes, y compris les pathogènes mineurs (staphylocoque coagulas négative...) qui entraînent des comptages peu élevés mais peuvent impacter le résultat du tank.

Vigilance
mammites au
tarissement.



KENOMIX ACTIVATOR SD Désinfection de Trayons.

Dioxyde de chlore Le plus grand pouvoir de désinfection des matières actives proposées pour la désinfection des trayons. Obturation de canal du trayon durant l'inter-traite, limitant l'entrée des microbes pathogènes.



Laval 02 43 651 653
Le Mans 02 43 651 652
Nantes 02 43 651 654
Angers 02 43 651 653

Témoignage Farago : L'écornage

Dans le cadre du bien-être animal, la réglementation sur l'écornage des bovins a évolué pour imposer la gestion de la douleur pour tout écornage sur les veaux de plus d'un mois. Farago le Carré et GDS Mayenne se sont associés pour offrir une solution globale à leurs clients et adhérents.

Nicolas Martel : Concernant l'écornage il faut prendre en compte les deux points de vue :

Ce que dit la loi : l'écornage doit se réaliser avant 1 mois, passé ce délai, la prise en charge de la douleur par analgésie et anesthésie est obligatoire.

Ce que dit l'éleveur : avant un mois on ne voit pas les cornes. On ne peut pas faire venir le vétérinaire pour écorner les veaux. Les produits d'anesthésie ne sont pas disponibles.

Les techniques-commerciaux Farago le Carré ont apporté une vision claire sur une contention de qualité, leur maîtrise du matériel d'écornage est un vrai plus, ce qui a permis de passer de l'écornage à l'ébourgeonnage qui se pratique dès deux semaines d'âge.

Beaucoup d'adhérents du GDS étaient sceptiques dans un premier temps mais ne reviendraient pas en arrière aujourd'hui.

La collaboration entre Farago le Carré et GDS Mayenne a permis d'offrir une véritable réponse à une réglementation d'abord vécue comme une contrainte.

Grâce à cette collaboration, nous avons élaboré différents protocoles techniques pour que chaque adhérent puisse écorner dans de meilleures conditions.

Nicolas MARTEL Farago le Carré



The collage features several logos and images. At the top left is the GDS Mayenne logo with the tagline 'L'action sanitaire ensemble'. Next to it is the Qualiopi logo with 'processus certifié'. Below that is the République Française logo. A large QR code is positioned in the center. To the right is a photograph of a cow standing near a body of water. A speech bubble originates from the cow, containing the text 'Dis-donc ! T'attend quoi pour te former ?'. The background of the collage shows a stone wall and some trees.

Témoignage éleveur : Amandine Blanc

Je suis Amandine BLANC j'élève à Fromentières 240 brebis sur 50 hectares environ principalement en herbe, prairie naturelle.

J'ai deux enfants, deux garçons de 10 ans et 8 ans et mon conjoint travaille à l'extérieur de l'exploitation, je gère donc l'élevage toute seule, hors cadre familiale puisque je viens de la ville.

Je suis originaire de Lyon mais après mes formations agricoles je me suis installée. J'élève des moutons vendéens (tête un peu grise, de la laine sur les pattes, la tête et la mamelle), et quelques bétiers île de France, j'ai donc quelques agneaux blancs puisqu'ils sont croisés.

J'ai trois périodes d'agnelage sur l'année, j'ai un lot de 80 à 90 brebis environ qui agnèlent en février, puis ensuite un autre lot qui agnèle en avril/mai, puis ensuite en octobre, ce qui me permet de répartir les pointes de travail et les ventes dans l'année.

Les périodes d'agnelages sont très dures physiquement, cela demande beaucoup d'énergie, et l'on dort peu, trop de brebis à la fois serait compliqué à gérer seule.

Mes brebis agnèlent toujours en bergerie ensuite elles retournent à l'herbe jusqu'au sevrage...

J'essaie de pousser au maximum la période à l'herbe avant de rentrer les agneaux à la bergerie.



Le mouton Vendéen est issue de la sélection d'une population locale, diverse et variée. La race du Poitou est peu à peu éliminée par croisement répétés avec la race "Flandrine", importée au XVII^e siècle par les Hollandais lors de travaux d'assèchement du marais Poitevin. Cette dernière, bonne laitière, de haute stature, améliore les qualités du "Mouton Poitevin" (animal vigoureux et à bon potentiel de transformation).

En savoir plus :



Gestion de la qualité de l'eau en élevage

« L'eau, sa disponibilité en quantité et en qualité sera la grande problématique dans les années à venir ».

Au GDS Mayenne c'est depuis plus de 30 ans que nous accompagnons nos éleveurs pour leur permettre d'utiliser dans des conditions sanitaires correctes, l'eau de leurs puits et forages.

2019/2020 Des visites diagnostiques et des conseils spécialisés.

61 visites sur sites dans les domaines de choix de l'approvisionnement en eau, du choix des traitements à mettre en place, des diagnostics approfondis sur l'origine des défauts de qualité révélés par les analyses.

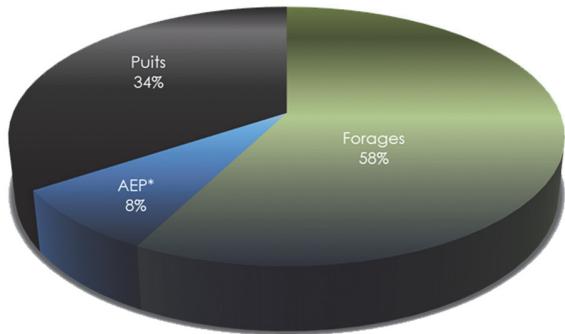
L'eau issue des puits et forages pour les élevages fait l'objet de traitement dans 72 % des cas.

Pour corriger la bactériologie : 2/3 des cas, ou pour corriger principalement la présence de fer et de manganèse dans l'eau des forages : 30% des forages.

En bactériologie : Le traitement de l'eau par le dosage de chlore, de peroxyde, d'hydrogène, permet d'utiliser une eau potable sur 6 critères de bactériologie dans 63% des cas sur 550 analyses. Le contrôle à l'aide de test colorimétrique est primordial pour gérer sa pompe doseuse.

Lors du prélèvement pour analyse, le GDS effectue plus de 600 tests de ce type. Le diagnostic sur site et les conseils par téléphone sont à disposition des éleveurs pour résoudre les cas de non-conformité.

Provenance de l'eau analysée au GDS 53

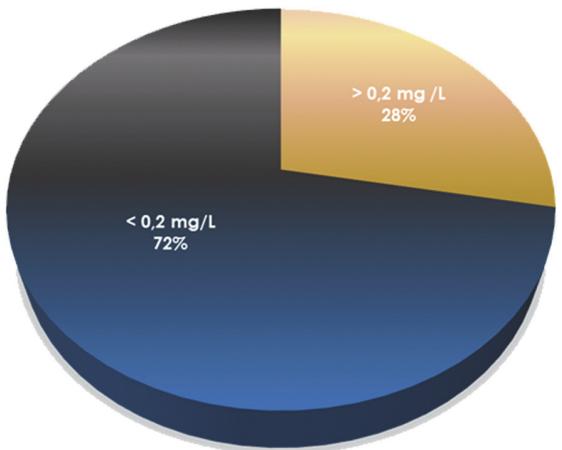


*AEP alimentation en eau potable.

 En 2019 : 1060 analyses réalisées

En 2020 : 1135 analyses réalisées

150 stations de déferisation contrôlées



Maîtriser la qualité bactériologique de l'eau dans son élevage

Enjeux de maîtrise et origine des contaminations

Même si les maladies d'origine hydrique touchant des animaux ne sont pas si fréquentes ni évidentes, l'intérêt de maîtriser la qualité de l'eau utilisée dans l'élevage est bien réel.



Gestion de la qualité de l'eau en élevage

En physico-chimie : les forages présentent des teneurs excessives en fer et manganèse dans 66% des cas.

Les éleveurs se sont donc équipés de stations de traitement (déferiseur et démanganiseur) pour pallier aux différents problèmes de colmatage de canalisation, de coloration de l'eau, d'embouage des chauffe-eau mais aussi de l'impossibilité de traiter l'eau pour les bactéries avec du chlore.

Le bon fonctionnement d'une déferisation passe par un choix raisonné du matériel : Dimensionnement, mode d'oxydation, efficacité du nettoyage.

Le GDS propose des visites techniques avant investissement pour effectuer les bons choix.

Economie d'eau : Les stations de traitement du fer, du manganèse et toute station ayant un cycle de lavage consomment de 1 à 2 m³ d'eau /jour pour leur lavage. L'optimisation de la fréquence et du mode de lavage de ces stations pourrait permettre d'économiser près de 240 000 m³ d'eau pour notre département.

Loïc Fulbert



850 élevages en suivi :
Le suivi de la qualité de l'eau c'est :

- Une ou plusieurs analyses par an

- Plusieurs menus d'analyse :
 - Analyse de diagnostic
 - Analyse de suivi
 - Analyse pour les chartes
 - Recherche spécifique

LES FORMATIONS SUR L'EAU POUR LES ÉLEVEURS

De L'EAU : Maîtrise des quantités et de la qualité des captages privées



Objectifs pédagogiques :

- Approvisionnement en eau d'origine privée (puits, source, forage, autres).
- Identifier et anticiper les situations à risque (puits, source, forage, autres).
- Établir un programme de surveillance (analyse d'eau) adapté à sa production agricole et à son captage d'eau.
- Choisir et adapter le mode d'abreuvement au champ et en bâtiment.

L'EAU Traitement des eaux des exploitations agricoles



Objectifs pédagogiques :

- Savoir choisir un matériel de traitement de l'eau adapté aux besoins de l'exploitation.
- Assurer la surveillance et l'entretien des stations de traitement.
- Optimiser les coûts d'entretien, choix des consommables.



En savoir plus, s'inscrire :

Le calendrier des formations GDS



Depuis le 19 Octobre 2020, GDS Mayenne est certifié Qualiopi. Cette certification apporte la preuve que nous dispensons des prestations de qualité.



Nos prochaines formations :

Mars 2021

INITIATION À L'UTILISATION DES PLANTES ET HUILES ESSENTIELLES EN ÉLEVAGE

La santé du pied : les BOITERIES

Avril 2021

De L'EAU : Maîtrise des quantités et de la qualité des captages privées.

La SANTÉ du veau

Mai 2021

BIOSECURITE en élevage bovins

Septembre 2021

De L'EAU : Maîtrise des quantités et de la qualité des captages privées.

La santé du pied : les BOITERIES

Octobre 2021

BIOSECURITE en élevage bovins

La SANTÉ du veau

Novembre 2021

INITIATION À L'UTILISATION DES PLANTES ET HUILES ESSENTIELLES EN ÉLEVAGE

La santé du pied : les BOITERIES

Pour vous inscrire à une de nos formation il vous suffit de vous connecter sur notre site :

